



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 074-217400761-20231214-2023_54D-DE

S²LOW

Nombre de conseillers :

En exercice	18
Présents	12
Votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Michel SOCQUET-CLERC, Isabelle JOYE, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Guy PHILIPPE, Sylvie AUROY

Pouvoirs : Valérie STEFANUTTI à Isabelle JOYE

Absents : Aurore MOSSIERE, Marlène CHAFFARD, Gilbert LIENARD, Stéphane GREVE, Olivier COUET

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET.

23/54

Objet :

Extension des écoles : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et dépôt du permis de construire.

Vu la délibération n° 2018-23 du 31 mai 2018 portant lancement de l'étude de faisabilité du projet d'extension du groupe scolaire,

Vu la délibération n° 2021-42 du 19 octobre 2021 portant approbation du projet d'extension de l'école, autorisation au maire à lancer la consultation pour retenir un architecte et autorisation de solliciter un emprunt,

Vu la délibération n°2022-45 du 6 décembre 2022 portant approbation du choix de l'architecte et signature du marché de maîtrise d'œuvre,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'Avant-Projet Définitif (APD) réalisé par le cabinet d'architecture CHASSAGNE-DELETRAZ

L'APD répartit les différents espaces envisagés au sein du projet de l'extension des écoles pour une superficie de 350.53 m² comme suit :

- école élémentaire pour une superficie de 224.31 m² :
 - Rez de chaussée : 117.89 m²
 - Niveau - 1 : 106.42 m²

- école maternelle pour une superficie de 126.22 m²

Le montant des travaux s'élève à 1 361 665.40 € HT (Un million trois cent soixante et un mille six cent soixante-cinq euros et 40 cts) soit 1 633 998.48 € TTC (Un million six cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et 48 cts).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- **Valide l'Avant-Projet Définitif** tel que présenté ci-dessus pour un montant de travaux de 1 361 665.40 € HT (Un million trois cent soixante et un mille six cent soixante-cinq euros et 40 cts) soit 1 633 998.48 € TTC (Un million six cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et 48 cts).

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent,
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander toute subvention nécessaire à la réalisation desdits travaux auprès des partenaires associés,
- **Décide** de prévoir les crédits nécessaires au budget principal,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer et signer le Permis de Construire concomitant.

Le secrétaire de séance
Christian BOCQUET



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le maire